

FACULTÉ DE LANGUES ET DE TRADUCTION

HISTORIQUE

La Faculté des langues (FdL) a été créée en 2012, avec une institution rattachée : l'École de traducteurs et d'interprètes de Beyrouth (ETIB) et le Centre de recherches et d'études arabes (CREA). Elle est née de la transformation au rang de Faculté, l'Institut de langues et de traduction (ILT), fondé en 1980, avec ses trois institutions rattachées (ETIB, CREA et Centre d'études des langues vivantes CEL). En 2016, le Centre des langues vivantes (CLV) remplace le CEL et est rattaché à la FdL. En 2018, la Faculté des langues accueille dans son intitulé la traduction et devient la Faculté de langues et de traduction (FdLT). En 2019, le Centre d'études et de recherche en traductologie, en terminologie arabe et en langues – CERTTAL (anciennement Centre d'études et de recherche en traductologie et en terminologie arabe CERTTA) se rattache à la FdLT, après avoir été longtemps rattaché à l'ETIB. Plus de quarante ans d'expérience, nourris d'un va-et-vient entre pratique et théorie et alimentés par une créativité toujours plus débordante, rendent la FdLT apte à assumer jusqu'au bout les tâches d'enseignement, de formation continue et de recherche qui lui incombent. La FdLT se veut avant tout l'incarnation d'une façon originale et innovatrice de vivre, d'apprendre et d'enseigner les langues et la traduction/l'interprétation, grâce à ses programmes de licence, de master à options diversifiées et de doctorat, ainsi qu'à ses nombreux cours de langues (allemand, anglais, arabe, arménien, coréen, espagnol, français, grec, italien, russe et turc). Le Centre académique japonais (CAJAP) fondé en 2008 intègre en 2022 la FdLT, ajoutant ainsi le japonais aux langues déjà enseignées.

MISSION

Pour le CLV :

- Élaborer et organiser des tests d'aptitude en français et en anglais pour les candidats à l'USJ et les étudiants
- Enseigner les langues vivantes aux étudiants de l'USJ et au grand public
- Appuyer la politique de l'USJ quant au perfectionnement linguistique en français et à la promotion de l'anglais à l'Université
- Élaborer des matériels pédagogiques pour l'enseignement du français
- Assurer la formation d'enseignants et de formateurs dans le domaine de l'enseignement/apprentissage des langues
- Contribuer à l'avancement de la science dans les domaines de la recherche en enseignement des langues.

Pour le CREA :

- Élaborer et organiser des tests de classement pour les étudiants du CREA et de l'USJ et de certification en langue arabe (Diplôme arabe langue étrangère - DALE / Diplôme arabe langue spécialisée - DALIS) pour tout candidat désireux d'obtenir une évaluation de son niveau d'arabe.
- Assurer l'enseignement de l'arabe classique et dialectal aux étudiants de l'USJ, aux non-arabophones en mobilité à l'USJ ou appartenant au grand public.
- Appuyer la politique de l'USJ quant à la promotion de l'enseignement de l'arabe à l'Université.
- Élaborer des matériels pédagogiques pour l'enseignement de l'arabe.
- Assurer la formation d'enseignants d'arabe et de formateurs dans le domaine de l'enseignement/apprentissage de la langue arabe.
- Contribuer à l'avancement de la science dans les domaines de la recherche en enseignement de la langue arabe.

DIRECTION

Doyen de la Faculté de langues et de traduction (FdLT)

Directrice de l'École de traducteurs et d'interprètes de Beyrouth (ETIB)

Gina Abou Fadel Saad

Directrice du Centre des langues vivantes

Diana Abi Abboud Issa

Directrice du Centre de recherche et d'étude arabes

Carole Nehmé

Directeur du Service des tests

Naji Abi Zeid Daou

Directrice du Centre d'études et de recherches en traductologie, en terminologie arabe et en langues (CERTTAL)

May Hobeika El Haddad

Coordinatrice de la Section de français - CLV

Nada Kfoury Khoury

Coordinatrice de la Section d'anglais - CLV

Rosine Zgheib

Coordinatrice de la Section des langues étrangères - CLV

Pagona Athina Makri Saab

ADMINISTRATION

Coordinatrice administrative : Liliane Khairallah Tabet

Assistante de direction : Hala Hajj Ghosn

Chargée de gestion administrative – Section d'anglais : Gladys Youakim Abi Rached

Assistante de direction – Service des tests : Carole Aoun Chacar

Secrétaire – Section des langues étrangères et CREA : Aziza Tahhan Youssef

CORPS PROFESSORAL

Professeurs

Gina ABOU FADEL SAAD, May HOBEIKA HADDAD, Nada KFOURI KHOURY, Nadine RIACHI HADDAD

Professeurs associés

Rana HAKIM BEKDACHE

Maîtres de conférences

Diana ABI ABOUD ISSA, Ghada HACHEM, Pierre NAJM, Claude WEHBÉ CHALHOUB, Rosine ZGHEIB

Chargés d'enseignement

Shaké MAJARIAN, Carole NEHMÉ

Chargés de cours

Haybat ABDUL SAMAD, Dolly ABI AAD, Nour ABOU CHALA, Miriam ABOU DIB, Léna ABOU CHAHLA, Aybike ALADAG, Amale ALAMEDDINE ARNAOUR, Sabine ALAMEH, Maher AWAD, Ilsa AWWAD, Pascale BAROUD, Rania Lara BHANINI, Daad BOU ASSAF, Amal BOU SLEIMAN, Loubna CHAMSEDDINE, Carla CHAMOUN, Carole CHIDIAC, Leila El DADA, Imane DERNAIKA KAMALI, Hussein DEMLOJ, Lea ELIAS, Jacqueline FARAH, Maya FAYAD, Jessie FAYÇAL, Josette FEGHALI, Elodie FINESTRES, Rita GHARIB, Ada GHANNAOUI, Nour GHAOUI, Michele HABBAKI, Rania HACHEM SAAD, Georges HADDAD, Amal HAKIM BAALBAKI, Loutfi HAMADEH, Rita HANNA DAHER, Youmna HARB SOUSSI, Hiba HAYEK, Lena HOBEIKA, Sarah HODEIB, Sami-Joe ISSA, Ghada ITANI, Enaya JAAFAR, Vivianne JABBOUR, Sandra JARJOURA, Liliane KARAM, Souad KHALAF, Miguella KHATTAR, Dayoung KIM, Maissa KOLEILAT, Léna KOUYOUMJIAN, Alberto LOPEZ, Pablo LOPEZ DOCON, Maissa MAHFOUZ, Athina MAKRI SAAB, Salam NADER (El) MASRI, Eiko MINAMI, Carine MOUGHAYAR, Rita ROUSSELLE, Samir SAYEGH, Therese SHAABAN, Khalil SMIDI, Sabine SOUBRA, Mardia TAAN, Bianca TAHTOUH, Giulia YAGHI, Marina YERMILOVA SARIEDDINE, Diana YAACOUB, Vanessa YOUSSEF, Nada ZAYYAT MAKKI, Massa ZEIDAN, Tariq (EL) ZEIN.

Enseignants invités

Claire TARDIEU-GARNIER, Joseph VITTA

Enseignants ayant un autre titre à l'USJ

Valérie ZGHEIB

DIPLÔMES

Doctorat en langues

DÉBOUCHÉS

Les diplômés de la FdLT peuvent enseigner dans les établissements scolaires et universitaires et intégrer des centres de recherche en didactique des langues.

FRAIS DE SCOLARITÉ

UE de langues (CLV) : 183 USD /crédit

UE d'arabe (CREA) : 100 USD / crédit

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La Faculté de langues et de traduction comprend deux centres et un service :

- Le Centre des langues vivantes (CLV) qui dispense des cours de français, d'anglais et propose des Unités d'enseignement optionnelles dans diverses langues
- Le Centre de recherches et d'études arabes (CREA), qui dispense des cours d'Arabe standard moderne et de Dialecte libanais ainsi que l'UE langue et culture arabes.
- Le Service des tests.

Article 6b. Bis

1- Cours de mise à niveau en langue française

L'UE de mise à niveau en langue française destinée aux étudiants de niveau B inscrits à l'USJ est de 4 crédits et s'étend sur 60 heures de cours.

Elle peut être dispensée selon deux formules :

- En extensif : 3 heures par jour, 2 jours par semaine ou encore 5 heures par jour, 1 jour par semaine (sur un semestre)
- En intensif : 5 heures par jour, 5 jours par semaine (sur 14 jours)

Des sessions de langue française, d'initiation pour débutants ou de mise à niveau pour candidats classés au TALF en « C » ou en « D », sont assurées par la FdLT.

2- UE de perfectionnement ou d'expression-communication en langue française

Le Centre des langues vivantes (CLV) assure des UE de perfectionnement ou d'expression-communication en langue française pendant l'année académique pour répondre aux sollicitations qui lui sont adressées par les différentes institutions de l'USJ ou par le grand public.

Ces UE visent à doter les apprenants d'une maîtrise linguistique à l'oral et / ou à l'écrit et à leur inculquer un savoir-faire méthodologique qui développe l'esprit critique.

Ces UE permettent d'acquérir entre 2 crédits (30 heures) et 4 crédits (60 heures) par semestre, selon les besoins.

Article 6c. Bis Conditions d'une maîtrise suffisante de la langue arabe

En partenariat avec l'Institut des langues orientales (ILO) de l'USJ, le Centre de recherches et d'études arabes (CREA) de la FdLT dispense une unité d'enseignement de 2 crédits intitulée *Langue et culture arabes*. Faisant partie de la formation générale USJ, cette UE est obligatoire pour les étudiants en licence. Elle vise à offrir aux étudiants une introduction à la langue ainsi qu'à la culture arabes, tout en se concentrant sur des domaines spécifiques tels que les médias, les arts, le roman, le théâtre ou le cinéma. Les étudiants ont ainsi l'occasion de développer leurs compétences linguistiques en arabe tout en explorant les aspects culturels liés à leur option choisie. L'accent est mis sur l'acquisition de compétences de communication pratiques et la compréhension de la culture arabe, tant contemporaine que traditionnelle.

Article 6d. Bis Conditions d'une maîtrise suffisante de la langue anglaise pour les programmes francophones

1- English Placement Test (TALA)

Tout étudiant inscrit en 1^{re} année à l'USJ est tenu de passer un *English Placement Test (TALA)*¹ qui déterminera son niveau d'anglais. Les étudiants ayant présenté ce test sont alors classés en cinq catégories : E, D, C, B ou

1- Test d'aptitude en langue anglaise

A². L'inscription de l'étudiant au TALA se fait par l'institution d'origine. L'étudiant a le droit de présenter à nouveau le TALA tant qu'il n'est pas inscrit aux cours de mise à niveau ; l'inscription dans ce cas se fait à titre individuel. Un délai de 28 jours entre deux tests doit être respecté. C'est le meilleur résultat obtenu qui sera pris en considération pour l'inscription aux cours d'anglais.

Les résultats du TALA sont nominatifs et disponibles sur le site. Ils ne font l'objet d'aucun certificat ni d'attestation de réussite.

2- Cours de mise à niveau en langue anglaise

Les cours de mise à niveau et de perfectionnement en langue anglaise font partie du cursus universitaire. Ils sont dispensés dans les différentes institutions de l'USJ pendant l'année académique, entre les 2 semestres ou en été, à la demande des institutions. Seul le niveau A permet l'acquisition de crédits (35 heures = 4 crédits) ; les autres niveaux d'anglais (70 heures par niveau) ne permettent pas l'acquisition de crédits.

Article 6e. Bis Conditions d'une maîtrise suffisante de la langue anglaise pour les programmes anglophones

1- English Placement Test (TALA) :

En cours d'année, plusieurs tests sont organisés à Beyrouth et dans les Campus régionaux. Le candidat peut présenter le TALA autant de fois qu'il le souhaite, en respectant toutefois un délai de 28 jours entre deux tests. Dans ce cas, le meilleur résultat sera retenu.

2- Résultats :

Les résultats du TALA sont nominatifs et disponibles sur le site. Ils ne font l'objet d'aucun certificat ni attestation de réussite.

3- Validité :

Les résultats du TALA ont une durée de validité variable :

- Le classement en catégories A et B demeure valide pendant dix ans
- Le classement en catégories C, D et E n'est valide que pour trois ans.

Les candidats classés en catégorie C sont autorisés à s'inscrire au premier cycle universitaire, à condition de suivre les cours de mise à niveau dispensés par la FdLT et de passer en catégorie B au cours de leur première année à l'USJ.

N.B. Le TALA n'est pas une condition préalable à l'admission pour les candidats aux programmes francophones de l'USJ ; toutefois, il permet aux étudiants l'ayant déjà présenté de s'inscrire aux cursus francophones sans avoir à le refaire. Selon leur classement, les candidats inscrits à l'USJ suivent alors des cours de mise à niveau à la FdLT afin d'atteindre et de réussir le niveau A, condition *sine qua non* de leur diplomation au premier cycle.

Article 6f. UE de langues étrangères

La FdLT assure des UE de mise à niveau et de perfectionnement en allemand, anglais, arabe, arménien, coréen, espagnol, français, grec, italien, japonais, russe et turc, adressées aux étudiants de l'USJ et/ou au grand public. Elles sont dispensées pendant l'année académique ou pendant l'été, en session extensive ou intensive. Toutes les UE de langues étrangères sont assurées au sein du Centre des langues vivantes (CLV), à l'exception des UE d'arabe qui relèvent du Centre de recherches et d'études arabes (CREA).

1- Les UE d'arabe

Le CREA dispense des cours d'arabe standard moderne (ASM) et de dialecte libanais (DL). Le programme est sanctionné par des attestations et est échelonné sur 6 niveaux, alignés sur le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) :

- A1 (1 et 2) : Découverte
- A2 (1 et 2) : Intermédiaire
- B1 (1 et 2) : Seuil
- B2 (1 et 2) : Avancé
- C1 (1 et 2) : Autonome
- C2 (1 et 2) : Maîtrise

2- E = Basic; D = Low Intermediate; C = Intermediate; B = High Intermediate ; A = Advanced – ESP (English for Specific Purposes)



À chaque niveau est attribué un total de 90 heures d'enseignement.

2- Ponctualité

La ponctualité aux cours est exigée. En cas de retard de plus de 15 minutes, l'étudiant est admis en classe, cependant une absence qui équivaut à 1 heure sera comptabilisée, Conformément à l'article 8(c) du Règlement intérieur des études de l'USJ, stipulant ce qui suit : « Pour passer l'examen final d'une UE, en première et en deuxième session, l'étudiant doit avoir assisté à 70% au moins des cours présentiels. »

3- Dispense

Pour les étudiants de l'USJ, toute dispense accordée à un étudiant par son doyen, son directeur ou son chef de département doit être envoyée pour information au directeur du CLV ou au directeur du CREA, selon le cas, avec copie conforme au Doyen de la Faculté de langues et de traduction (FdLT). Il en va de même pour toute autorisation concernant une absence prolongée.

Pour les étudiants du grand public, toute demande de dérogation concernant un cours de langue à la Faculté de langues et de traduction, doit faire l'objet d'une lettre écrite au directeur du CLV ou au directeur du CREA, selon le cas, avec copie conforme au Doyen de la FdLT. La décision est alors prise par le Conseil du CLV ou celui du CREA, après examen du dossier. Il en va de même pour toute autorisation concernant une absence prolongée, le Conseil pouvant aller jusqu'à demander à l'étudiant de reprendre les UE ultérieurement.

4- Inscriptions du grand public aux UE de langues étrangères

a. Pour s'inscrire aux UE de langues étrangères dispensées par la FdLT, l'étudiant doit :

- remplir les conditions exigées pour une première admission.
- remplir la fiche d'inscription.
- payer les frais de scolarité.
- fournir au secrétariat les pièces demandées.

Cette inscription, renouvelée pour chaque session, constitue une formalité obligatoire pour tous les étudiants. Elle n'est valable que pour la session en cours.

b. Le dossier d'inscription doit comprendre :

- La fiche inscription.
- Deux photos format passeport datant de moins de trois mois (inscrire au verso le nom et le prénom de l'étudiant ainsi que le prénom du père).
- La nouvelle carte d'identité ou un extrait d'état civil individuel (photocopie)

5- Inscriptions aux UE optionnelles

L'étudiant s'inscrit aux UE optionnelles dispensées par la FdLT dans son institution d'origine, selon le code, le groupe et l'horaire de la matière mis en ligne par la FdLT.

6- Droits de scolarité

Les droits de scolarité des UE non optionnelles destinées au grand public sont réglés aux dates fixées par le Rectorat. Tout semestre commencé est dû en entier.

7. Contrôle des connaissances

a. Pour les UE optionnelles de langues destinées aux étudiants de l'USJ et les UE destinées au grand public, ainsi que pour les niveaux B, C, D et E d'anglais, le contrôle des connaissances est réglementé comme suit :

- 60 points /100 pour les TPC /partiel / assiduité et participation
- 40 points /100 pour l'examen final

Le passage d'un niveau à l'autre se fait après avoir obtenu une note supérieure ou égale à 50/100.

b. Pour le niveau A d'anglais, le contrôle des connaissances est réglementé comme suit :

- 60 points/100 pour les TPC /partiel / assiduité et participation
- 40 points/100 pour l'examen final

Pour réussir, l'étudiant doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 50/100. Tout étudiant inscrit à l'USJ est tenu de réussir le niveau A d'anglais afin d'obtenir son diplôme.



Remarques

- Les étudiants des UE d'anglais ou les UE optionnelles en langues, qui n'ont pas réussi l'UE, ont le droit de se présenter à une deuxième session. Le CLV prévient l'institution d'origine de la date et du lieu de l'examen et l'institution se chargera de communiquer l'information à ses étudiants.
- La note finale de la deuxième session est calculée à partir de la note de l'examen de deuxième session et de la note du TPC, du partiel, de l'assiduité et de la participation obtenue durant le semestre. Dans ce calcul, la note du TPC, du partiel, de l'assiduité et de la participation a le même poids qu'elle avait dans le calcul de la note finale de l'UE. La note de l'examen de la deuxième session remplace la note de l'examen final de l'UE obtenue à la première session, même si elle est inférieure à celle-ci.
- Pour les étudiants de l'USJ, le CLV prévient l'institution d'origine de la date et du lieu de l'examen et l'institution se chargera de communiquer l'information à ses étudiants et d'envoyer au CLV les listes des étudiants qui présenteront l'examen.
- Pour les étudiants du grand public, le CLV avertit directement ses étudiants de la date et du lieu de l'examen.

c. Pour les UE de mise à niveau en français :

- Condition de passage en C
Les étudiants de niveau D, ayant suivi une UE de 60 heures, présentent au CLV un test. Ceux qui obtiennent 50/100 ou plus au test sont admis en C.
- Condition de passage en B
Les étudiants de niveau C, ayant suivi une UE de 60 heures, présentent au CLV un test. Ceux qui obtiennent 50/100 ou plus au test sont admis en B.
- Condition de passage en A
Les étudiants de niveau B, ayant suivi une UE de 60 heures, présentent un Test d'aptitude (TALF) du ressort du Service des tests de la FdLT. Ceux qui obtiennent 50/100 ou plus au test sont admis en A.
- Les candidats qui suivent des UE de mise à niveau en français au CLV ne peuvent en aucun cas s'inscrire ni se présenter au Test d'aptitude avant la fin de leur mise à niveau.

8. Résultat

- a. Pour les étudiants de l'USJ, le résultat est validé et envoyé à l'institution d'origine qui le communique à ses étudiants.
- b. Pour les étudiants du grand public, le résultat est validé par la FdLT qui le communique à ses étudiants.
- c. La réussite aux UE pour grand public n'est pas sanctionnée d'un diplôme, ni d'un certificat ; à la demande de l'étudiant, une attestation peut lui être délivrée.